

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 965-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 512

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier diverses dispositions du règlement de zonage numéro

512;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Rémi Robidoux à la

séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement no. 965-2023 a été présenté et déposé par

monsieur Rémi Robidoux, à la séance ordinaire du conseil tenue le 4

décembre 2023;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement no. 965-2003 à la séance

ordinaire du 4 décembre 2023;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement

tenue le 11 janvier 2024;

PAR CONSÉQUENT;

24-01-15-6437 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil municipal adopte, sans changement, le deuxième projet de règlement portant le numéro 965-2023, statue et décrète par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des classes d'usages autorisées par zone de l'article 4.9 du règlement de zonage 512, est modifiée à la colonne **Zone comportant des particularités** par l'ajout de l'usage h6 « habitation mixte » dans la zone commerciale CO-2 selon les conditions stipulées au règlement sur les usages conditionnels et est contingenté à un seul usage dans ladite zone et ce, tel que suit:

ZONES	USAGES AUTORISÉS	ZONES COMPORTANT DES PARTICULARITÉS
COMMERCE		
		L'usage h6 « Habitation
CO-2	C1, C2, C3, C5, C6, C9, C10, C11,	mixte » est autorisé dans la
	C ₁₂	zone commerciale CO-2 selon
		les conditions stipulées au
		règlement sur les usages conditionnels et est
		conditionnels et est contingenté à un seul usage
		dans ladite zone.
		dans faute zone.

(Article susceptible d'approbation référendaire)

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

André Brunette, maire Denyse Jeanneau, Greffière

Avis de motion: 4 décembre 2023 Présentation et dépôt du 1^{er} projet de règlement : 4 décembre 2023 Adoption du 1^{er} projet de règlement: 4 décembre 2023 Numéro d'adoption du 1er projet de règlement 23-12-04-6408 Avis public de l'assemblée de consultation publique : 11 décembre 2023 Assemblée de consultation publique: 11 janvier 2024 Adoption du 2^e projet de règlement 15 janvier 2024 Avis public (demande de participation à un référendum) 24 janvier 2024

Adoption du règlement (aucune demande valide):

Numéro d'adoption du règlement :

Certificat de conformité par la MRC :

Entrée en vigueur du règlement:

Avis public de l'entrée en vigueur du règlement :